Département
AIN
Canton
Collonges
Commune
LEAZ

COMMUNE DE LEAZ 093-2015

ARRETE DU MAIRE

N° 63-2015

ARRETE PRESCRIVANT
LE DENEIGEMENT DES TROTTOIRS PAR LES HABITATS

Le maire de de la Commune de Léaz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et suivants,
Vu le code pénal et notamment son article R 610-5 ;
Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant que l'entretien des voies publiques par temps de neige et verglas est le moyen le plus efficace d'assurer la salubrité dans la commune et de prémunir ses habitants contre les risques d'accidents,

Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants qu'autant que les habitants concourent, en ce qui les concerne, à leur exécution et remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt de tous,

Considérant les dangers que représentent la neige et le verglas sur les voies et trottoirs communaux,
Considérant que dans ces conditions, le déneigement peut être prescrit par arrêté de police aux riverains.

ARRÊTE :

Article 1 : Les riverains de la voie publique devront participer au déneigement et balayer ou faire balayer la neige, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 2 : La neige ne devra pas être jetée sur la voie publique mais entassée sur le bord des trottoirs de manière à laisser libre un cheminement piéton.

Article 3 : Les riverains de la voie publique devront participer à la lutte contre le verglas, chacun au droit de sa façade ou de son terrain, sur une largeur égale à celle du trottoir.

Article 4 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publication et d'un affichage selon les règles en vigueur.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de Gex,
- Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie de Thoiry.

Fait à LEAZ, le 04 Décembre 2015

Le Maire

Alain GILLARD

MAIRIE DE LEAZ AIN